

danger à une distribution publique et séculaire dans une grande ville.

Les travaux de MM. Bineau et Fournet ne laissent aucun doute sur leur faculté fortement incrustante. Quand bien même la seule inspection des lieux qu'elles parcourent et le témoignage des industriels qui en font usage ne seraient pas venu l'attester.

Cette déplorable propriété pouvait déjà être prévue et annoncée par la théorie seule. M. Gueymard, ingénieur des mines à Grenoble, qui s'est longtemps occupé de ce sujet, a trouvé qu'une eau quelconque, contenant plus de 25 grammes de substances salines par litre, était trop incrustante et devenait impropre à un bon service de distribution dans des conduits de fonte (1).

Si nous consultons les analyses de M. Bineau, nous trouvons que les eaux de Royes, Ronzier, Fontaine et Neuville contiennent 26 et 1/2 de substances salines par litre ; l'eau du Jardin des Plantes en contient 99.

On a cité l'exemple des eaux de St-Clément à Montpellier, qui depuis 78 ans fournissent aux besoins d'un service vaste et régulier. Cet exemple ne nous semble pas heureusement choisi. Des incrustations salines de la grosseur d'un rocher ont été présentées, il y a trois ans, à la Société d'Agriculture, par M. Jules Renaux, directeur de l'usine à gaz de Montpellier ; ces incrustations sortaient des conduits où circulait l'eau de la source St-Clément. Il est certain que nos conduits à Lyon se sont encombrés de pareilles incrustations ; dans trente ans le volume de l'eau achetée et dérivée aura diminué de moitié, dans soixante nos fontaines seront tarées.

Pourtant la nature chimique des eaux de St-Clément est moins saline que celle de Royes.

Je ne m'occuperai pas des divers moyens proposés pour prévenir l'incrustation, soit par M. Vicat, soit par M. Jourdan, non plus que des tuyaux de verre de M. Bergeron. Tous les procédés sont peu ou pas expérimentés. Un service public aussi grave, aussi dispen-

(1) Rapport de M. Terme, pag. 137.

(2) Rapport de M. Terme, pag. 138.